

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS  
81380

N° 231 /2024

## ARRETE DU MAIRE

**MODIFIANT LES HORAIRES DE PERMANENCE DANS LE CADRE  
DE L' ENQUETE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT  
DE LA RUE DU CAMI VIEL SITUEE ENTRE L'AVENUE DE  
L'HERMET ET LA RUE DES PRATS**

Le Maire de la Commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2024 portant instauration d'un plan d'alignement rue du « Cami Viel » et autorisant Madame le Maire à lancer l'enquête publique correspondante,

VU le dossier réglementaire constitué en vue de l'instauration du plan général d'alignement de la rue du « Cami Viel » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats

VU l'arrêté n° 228/2024 du 3 octobre 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'alignement du Cami Viel

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : En vue de l'instauration du plan d'alignement de la rue du « Cami Viel » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats, une enquête publique est ouverte dans la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS afin de déterminer la limite du domaine public routier et des propriétés riveraines.

Dans le cadre de cette enquête publique, Madame FUERTES Catherine a été désignée comme commissaire enquêteur.

Elle assurera 3 permanences à la mairie de Lescure d'Albigeois, aux jours et heures suivants, afin de recevoir les observations du public :

- **mardi 22 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures**
- **mercredi 30 octobre 2024 de 14 heures à 17 heures**
- **mardi 5 novembre 2024 de 14 heures à 17 heures**

Article 7 - Le présent arrêté modifie l'arrêté n° 228/2024 du 3 octobre 2024

Fait à Lescure d'Albigeois, le 7 octobre 2024

Le Maire

